

COMMUNE DE CLARENSAC DEPARTEMENT DU GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 DECEMBRE 2025

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	27
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	19
NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS	22
NOMBRE DE PROCURATIONS	3

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre décembre à dix-neuf heures et trente minutes
Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en
session ordinaire, à la Mairie, salle du foyer communal, sous la Présidence de Monsieur
Patrick GERVAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 28 novembre 2025

PRESENTS : Messieurs GERVAIS, HAMARD, CHAPEL, OLIVE, VALLON, CHAVET, COMTAT,
SERRANO, LECOQ et PONSY Mesdames BOISSET, BONAMI, KRAWCZYK, DALLONGEVILLE,
BARTHELEMY, BOUCHET, TRUILLET, LECOQ et FEURMOUR.

ABSENTS : Mesdames CHARRIERE, MORIN, EPAUD et SERIO, Messieurs CHARRIERE,
PACIONI, BOUTIER et QUERCI

PROCURATIONS : de Madame CHARRIERE à Madame KRAWCZYK, de Monsieur
CHARRIERE à Monsieur GERVAIS et de Monsieur BOUTIER à Madame FEURMOUR

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Rose-Marie KRAWCZYK.

**Délibération n° 13-12-2025 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service
public de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif de Nîmes
métropole – exercice 2024 (Consultable en Mairie)**

Monsieur Hamard, rapporteur, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles 3 et 5 du décret n°95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le
prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement ;

Vu la présentation détaillée du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de
l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif de Nîmes Métropole pour
l'exercice 2024, dont la version électronique a été adressée par mail à l'ensemble des
conseillers municipaux en exercice ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de prendre connaissance de ce rapport et
de le mettre à disposition du public ;

Vu la présentation du rapport lors de la commission Cadre de Vie Sécurité Voiries et Travaux
en date du 27 novembre 2025 ;

Le Conseil Municipal :

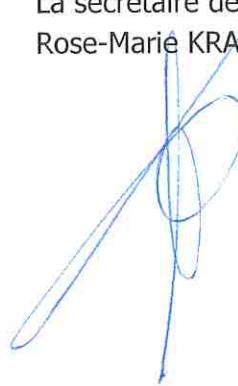
- Prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif de Nîmes Métropole pour l'exercice 2024,
- Met ce rapport à la disposition du public.

Fait à CLARENSAC, le 4 décembre 2025

Le Maire
Patrick GERVAIS



La secrétaire de séance
Rose-Marie KRAWCZYK



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> le